

# ENQUETE PUBLIQUE

## DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT

relatif à

L'enquête publique sur le territoire de la commune de  
Bayenghem-Les-Eperlecques

Projet d'éoliennes - Permis de construire

Arrêté Préfectoral du 25 janvier 2011 soumettant à enquête  
publique le projet d'éoliennes sur la commune de  
Bayenghem-Les-Eperlecques.

Permanences en mairie de Bayenghem-Les-Eperlecques  
Période de l'enquête publique : 14 mars au 15 avril 2011 inclus

Commissaire-Enquêteur : Pascal GREGOIRE

Pascal GREGOIRE  
33 Rue Abel Gance  
59210 Coudekerque-Branche  
[Pgregoire@portdedunkerque.fr](mailto:Pgregoire@portdedunkerque.fr)  
Tél. 06 07 26 08 58

GLOBAL WIND POWER France Sarl  
9 rue André Pingat  
51 100 Reims

Coudekerque, le 16 avril 2011

**Objet** : Enquête publique du 14 mars au 15 avril 2011, projet d'aménagement éolien  
- permis de construire, sur la commune de Bayenghem-lès-Eperlecques.

**Procès-verbaux du commissaire enquêteur**

Monsieur le Directeur Général,

Je vous communique le procès-verbal concernant l'enquête publique pour le projet d'aménagement éolien et reste à votre disposition pour tout complément éventuellement nécessaire dans le délai réglementaire.

Je vous remercie de bien vouloir me communiquer vos éventuelles remarques sur les observations émises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Pascal GREGOIRE

Commissaire Enquêteur

# ENQUETE PUBLIQUE

## PROCES-VERBAL DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

relatif à

L'enquête publique sur le territoire de la commune de  
Bayenghem-lès-Eperlecques

Projet d'éoliennes - Permis de construire

Commissaire-Enquêteur : Pascal GREGOIRE

## **I. LE PROJET ET L'OBJET DE L'ENQUÊTE**

Il est procédé à une enquête publique sur la demande de permis de construire de 2 éoliennes dans le cadre de la création du parc éolien sur le territoire de la commune Bayenghem-lès-Eperlecques.

## **II. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

### **2.1 Chronologie**

L'arrêté réglementaire du 25 janvier 2011 soumet le projet à une enquête publique dans les formes déterminées par le code de l'environnement et d'urbanisme.

L'enquête publique a eu lieu du 14 mars 2011 au 15 avril 2011.

Le dossier complet ainsi que le registre d'enquête ont été mis à la disposition du public en Mairie pendant toute la durée de l'enquête aux heures d'ouverture des bureaux et pendant les permanences du commissaire enquêteur indiquées dans l'arrêté réglementaire, afin de permettre à chacun de prendre connaissance du projet et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les faire parvenir par écrit.

Le registre d'enquête déposé en Mairie a été paraphé par mes soins et clos et signé par Monsieur le Maire de la commune de Bayenghem.

Suivant les dispositions de l'arrêté réglementaire prescrivant l'enquête publique, j'ai assuré les différentes permanences au siège de la mairie de Bayenghem.

A la clôture de l'enquête le 15 avril 2011, le registre clos et signé par Monsieur le Maire m'a été transmis dans le délais requis.

### **2.2 Publicité de l'enquête**

J'ai constaté l'affichage de l'avis portant les indications de l'organisation de l'enquête sur les lieux.

Cet affichage incombe au maître d'ouvrage.

J'ai constaté l'avis de publicité de l'enquête dans chacune des communes désignées par le Préfet. Cette mesure incombe au Maire et est certifiée par lui.

La publicité administrative a été effectuée dans la presse locale 15 jours avant le début de l'enquête et rappelée dans les 8 premiers jours après le début de l'enquête.

L'avis d'ouverture de l'enquête publiée par voies d'affiches a été constaté par un certificat dûment signé par Messieurs les Maires des Communes.

La société VENT INVEST (Global Wind Power) a certifié l'affichage qu'elle a effectué sur les lieux ou au voisinage des aménagements et visible de la voie publique.

### **2.3 Recueil des observations**

Les registres d'enquête comportent les observations du public dont l'ensemble des observations sont reproduites en pièce annexe et communiqué pour mémoire en réponse à la société VENT INVEST dans les délais de procédure réglementaire.

L'enquête s'est déroulée de manière satisfaisante suivant les dispositions de l'arrêté réglementaire les prescrivant.

### **III. TRANSMISSION DU PROCES VERBAL**

Le déroulement de l'enquête et le recueil des observations étant terminés, je déclare clos le présent procès-verbal et rédige le rapport et l'avis motivé pour la présente enquête publique.

**J'adresse le présent procès-verbal à Monsieur le Directeur Général de la société VENT INVEST en l'invitant à faire part de ses observations éventuelles.**

Fait à Coudekerque-Branche, le 16 avril 2011

**Le Commissaire Enquêteur,**

Pascal GREGOIRE

ÉOLIENNES – PERMIS DE CONSTRUIRE

-----  
Commune de BAYENGHEM les EPERLECQUES

-----  
SOCIÉTÉ VENT INVEST

ARRETE PREFECTORAL PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE  
PUBLIQUE

14 MARS au 15 AVRIL 2011 inclus

**ÉOLIENNES – PERMIS DE CONSTRUIRE**

-----  
Commune de **BAYENGHEM-les-EPERLECQUES**

-----  
**SOCIÉTÉ VENT INVEST**

-----  
**ARRETE PREFECTORAL PORTANT  
OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE**

-----  
En exécution de l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2011 portant ouverture d'une enquête publique, je soussigné, M. *BOUHIW Jean Michel* Maire **BAYENGHEM-les- EPERLECQUES**, ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur, contenant 26 feuillets, destinés recevoir les observations du public pendant 33 jours consécutifs.

**À BAYENGHEM-les- EPERLECQUES, le**

Le Maire





Permanence du lundi: 14 Mars 2011 (14/17h<sup>00</sup>)

Permanence du mardi: 22 Mars 2011 (14/17h<sup>00</sup>)

Permanence du jeudi: 31 Mars 2011 (14/17h<sup>00</sup>)

- le 31 Mars 2011

① Mr le commissaire, je suis opposé à ce projet, l'éolienne industriel ne s'intègre pas dans notre paysage, il faut arrêter de vouloir encadrer le village de NORT LEULINGHEM (projet d'implantation de 5 éoliennes sur les communes de Tournehem, Nordausque, North Leulinghem) et maintenant Baeyenghem les Eperlecques. Nous subissons déjà les nuisances de l'autoroute.

La CCRAVH s'est prononcée contre ces implantations (délibération du 11/02/10) je suis d'accord avec Mr le Président du Pas de Calais "les éoliennes, ça suffit!!!" (la voie du nord 09.09.09) je constate encore une fois que



le questionnaire n'a pas été rempli,  
Est ce un manque d'information?

Mr DECAHAYE Alain.

② Passage de M et Mme HARDWIN,  
Habitant de la commune de Bayenghem  
qui s'opposent au projet pour les  
raisons suivantes:

- Pollution visuelle, et sonore  
des éoliennes;

- DF inclut l'achat et réparation  
des câbles et des clients  
après même que la production est  
globalement suffisante, sans les  
éoliennes.

Alain Hardwin

③ Passage de jeudi Marie Lou de M<sup>me</sup> HÉMBERT, habitant Bayenghem le Eperlecq.

Je m'oppose à l'installation d'éoliennes sur  
le territoire de Bayenghem, estimant qu'elle  
provoquent une pollution visuelle, sonore (et  
peut être d'autre). Et qu'elle n'apportent  
rien à notre autonomie énergétique. Nous avons  
Grandin qui nous dessert déjà. Au contraire, je pense

que le tourisme dans notre région pourrait en pâtir. En tant que ramolonneuse, je peux mesurer, respectivement, la dégradation visuelle du paysage que cela entraînerait.

~~Hubert~~

④ Man à l'éolien : Habitants de Bayningham les Epuleques pas d'accord pour les permis de construire dans la vallée de la Ham d'éoliennes.

pollution visuelle et sonore.

Monsieur et Madame Bayn

~~Hubert Bayn~~

⑤ Passage de M. DESLEZ OIDS René,  
Président de l'ASAC de Chasse

qui s'oppose au projet pour sauvegarder la chasse et le tourisme concerné (300 G)

⑥ Patrick Goffrain Habitant à ~~Bayningham~~ village de Bayningham depuis 1994 ayant quitté les agglomérations pour accéder à une qualité de vie, respectueuse de la nature, je suis opposé à l'implantation des Eoliennes sur les sites de Bayningham, Verdousque et Tournehem. De plus les retombées écarabiques seront très faibles et l'environnement sera

au profit des Sociétés étrangères,

le 7/04/2011

~~690/1~~

⑦ J'émetts un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur Toumechem, West-Keuhighen, Nordauesgues et Bergen pour les Epédecques. Nous nous habitacions aux éoliennes comme nos ancêtres se sont habités aux moulins à vent et aux pilonnes électriques (sans contestation). Nécessité oblige, et je suggère même que l'on punne les contestataires, d'électrifier quelques temps afin qu'ils apprécient leur confort actuel. Il faudrait aussi qu'ils proposent autre chose car le pétrole se raréfie, le nucléaire est à supprimer afin bientôt nous reviendrons aux chandelles !!

à l'adresse à Toumechem

~~690/1~~

⑧ S'agit-il du propriétaire de la parcelle ZC68 sur laquelle il est prévu d'implanter l'une des 2 éoliennes ?!

BAYENGHEM - LES-EPERLEQUES, le 14/04/2011

① Une éolienne de 125 m (80 m de mât + 45 m de pale) n'est pas à l'échelle du paysage et des monuments de la Vallée de la Hem et de l'Ardre !

En qualité d'Ingénieur Trinitaire ayant eu l'occasion d'étudier ce type de projet, je puis affirmer que le risque sur la sécurité avec les accidents de ruptures de pales n'est pas anodin. D'autre part, le risque sur la santé avec l'émission des infras, pour lequel l'académie de médecine recommande à ce titre une distance minimale de 1500 m entre une éolienne de 2,5 MW et la première habitation (et qui n'est ici pas inspectée), est à prendre au sérieux.

② Tout cela me laisse croire que l'Etat, s'il acceptait de signer les Permis de Construire, prendrait un risque important concernant sa responsabilité ! Je recommande vivement que le Préfet ne signe pas les Permis de Construire les éoliennes aussi bien pour les territoires de TOURNEHEM, BAYENGHEM, NORDAUSQUES, NORT LEULINGHEM et NIELLES-LES-ARDRE !

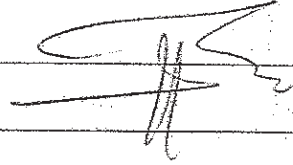
Je comprends parfaitement que la DDTM et la Préfecture de Région aient émis un avis défavorable -

Enfin, sur la Pénne, je m'étonne de ne pa



avoir pu constater d'affichage sur les lieux ou lieu  
situé au voisinage des aménagements, ouvrages ou  
Travaux projetés et visible de la voie publique  
15 jours avant l'ouverture de l'enquête Publique

Mathieu LE GARREC  
NIEVES-LES-ARDES



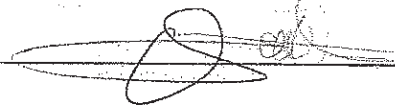
- ① Madame Françoise HERBERT habitant de Nieves les Ardes.
- Je suis défavorable au projet pour les raisons suivantes :
- ce projet va dénaturer le site de la vallée de la lieue;
  - il est incohérent, dans la mesure où il va contribuer à augmenter tous les effets consécutifs par les collectivités locales et les particuliers dans le domaine du tourisme;
  - les échelles industrielles présentent un bilan écologique négatif : leur coût de fabrication (et leur procédés de fabrication), leur édification, leur maintenance et surtout leur démantèlement générant des quantités astronomiques de déchets à recycler. Les derniers coûts (démantèlement) seront au plus tard dans 25 ans nous dit-on ! à coup sûr à la charge de la collectivité, car ~~il~~ il est très étonnant qu'aucune garantie ne soit prise par l'investisseur pour nous certifier qu'il en assurera la charge !

De fait, tous les "prétendus gains" attendus par nos collectivités grâce à l'exploitation de ces parcs éoliens, seront reportés sur les générations futures...

• en matière de sécurité, rappelons que notre région a été victime il y a environ une quinzaine d'années d'une tornade ( $\pm 200$  km/h) sur les communes de St Florentin et St Omer la pelle (à environ 10 km du site prévu pour le projet); le projet présente des risques très importants au regard de sa proximité d'avec les habitations (500 m) et infrastructures routières (300 m!)

Par ailleurs, il est notoire de constater que la plupart des études présentées datent de près de 6-7 ans!

Bayenghem les Epoufèvres



le 15 Avril 2011

⑫ Il faut vivre avec son temps!

des éoliennes, c'est de l'Énergie Renouvelable ...

Je ne trouve pas que cela détruit le paysage, pas plus que ces pylônes électriques ou ces centrales nucléaires, bien plus nuisible en cas de fuite radioactive!

pour la construction des éoliennes sur Bayenghem et sur la vallée de la Hem.

M. et M<sup>me</sup> LOZINGUEZ.

VISA

13

Suite à l'entretien que j'ai eu avec les  
 représentants de la société Global Wind Power en  
 mairie de Bayenghem le 8 avril 2011 j'ai maintenant  
 le sentiment que cette société a une fibre écologique  
 très limitée mais une fibre affairiste très développée.  
 En effet si une éolienne de 3 m d'€ est amortie  
 en 10 ans, cela veut dire que pendant la  
 période d'exploitation post-amortissement (10-15 ans)  
 la société fait un bénéfice de 4,5 m d'€ !  
 des 13 000 € de retombées financières pour la commune  
 paraissant bien ridicules par rapport à ces profits  
 fabuleux. Faut-il donc subir une pollution  
 visuelle indéniable, une pollution sonore certaine  
 pour 13 000 hypothétiques € annuels. Sommes  
 nous certains de bénéficier de cette source de  
 revenus pendant les 25 ans d'exploitation ?  
 J'en doute. Je ne pense pas que EDF rachètera  
 longtemps les kW éoliens 2 ou 3 fois plus chers  
 que les kW nucléaires. C'est une absurdité  
 économique. Et le jour où EDF rachètera  
 ces kW à leur juste prix, les retombées économiques  
 disparaîtront comme disparaîtront les éoliennes  
 alors non rentables pour leurs avides promoteurs.  
 Non nous devons pas laisser des sociétés utiliser  
 l'écologie pour réaliser des profits démesurés  
 en installant des éoliennes au mépris des

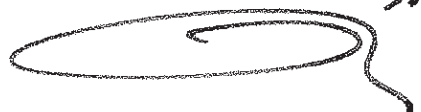


Munissions subies par les riverains.

De plus est-il normal que ce projet que beaucoup pensaient abandonné depuis longtemps surgisse aujourd'hui malgré l'opposition de la communauté de commune. Est-il normal que le Maire donne un avis très favorable à son ~~avis~~ <sup>permis de</sup> en date de Mai 2008, c'est à dire 2 mois après les municipales alors que le projet n'a jamais été évoqué pendant la campagne électorale. Est-il normal aussi que cet avis ait été émis sans délibération du Conseil Municipal ? Enfin est-il logique que M<sup>r</sup> Delzorde Frédéric se soit vu refuser son permis de construire pour avoir rétrovert sa fenêtrée séculaire, entrant de construire derrière sa fenêtrée au risque de dénaturer le site des Mottes féodales alors qu'aujourd'hui on construirait l'élevation d'éoliennes de 125 m de haut pourtant proches des Mottes féodales, éoliennes qui c'est le comble, donnent directement sur la terrasse de M<sup>r</sup> Delzorde. Il est vrai qu'il y a des éoliennes de 125 m de hauteur bien moins le site historique qu'une maison de 10 m de hauteur ! Il y a bien deux poids et deux mesures. Avant de réaliser ce projet et sans aucun débat démocratique au sein de la commune et de la communauté de commune, ne laissons pas défigurer notre village à jamais.

Philippe Bordin, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Bayeuxville.

15/4/11



Guillaume Bous, habitant de la commune

Je ne suis pas favorable à ce projet pour les raisons suivantes:

- Ces éoliennes de 125 m de hauteur sont situées à 600 m des habitations. Le rapport de distance de 4 entre éoliennes et habitations n'est pas assez important, les nuisances sonores et visuelles seront très pénalisantes pour les habitants.

De plus, la valeur des habitations situées à la vue des éoliennes va indéniablement chuter !! Qui accepterait de traverser toute une vie pour se constituer un patrimoine (bien souvent cédé aux enfants) pour voir ce bien perdre 15 à 30% de son prix suite à cette implantation !!

- Côté économique, à qui profitent les éoliennes ?  
1) A la commune ? A ce jour le dossier d'enquête public ne contient aucun élément concernant les redevances pour la commune. D'ailleurs, si redevances il y a, ne seront-elles pas au profit de la communauté de commune ? Dans ce cas les bruyennais auront le plaisir de constater qu'ils ne profiteront que des nuisances des éoliennes... A ce sujet je trouve anormal que les redevances économique

pour la commune ne soient pas clairement obligés à ce stade du projet.

2) Aux propriétaires des terrains sur lesquelles sont implantées les éoliennes. Qui sûrement des non-résidents de la commune qui ne subissent aucune nuisance.

3) A la société propriétaire des éoliennes. Qui en effet, une éolienne a un coût de 3 millions d'euros amorti sur 10 ans  $\rightarrow$  Quel bon investissement à partir de la 10<sup>ème</sup> année...

4) Aux particuliers. Non, l'énergie éolien est achetée plus cher que l'énergie nucléaire produite par EDF d'où une augmentation à prévoir.

5) A l'environnement. Il est indéniable que ces éoliennes de 125 de haut vont dénaturer le paysage. D'après l'étude, ces éoliennes sont de 3 MW (à un vent de 50 km/h). La centrale de Gravigny produit 5400 MW  $\rightarrow$  donc 1800 éoliennes installées pour stopper la centrale ? Est-ce raisonnable ? A quoi va ressembler notre campagne ?



Dernier point: membre du conseil municipal  
 (depuis les dernières élections), je trouve  
 regrettable que ce point important n'ait  
 jamais été débattu en conseil municipal!  
 alors qu'un avis très favorable a été rendu  
 par M<sup>r</sup> le maire ~~il y a~~ 2 mois après  
 les élections municipales.

~~17<sup>e</sup> BOUS~~ 17<sup>e</sup> BOUS

⑤ Frédéric Delozac, habitant de la commune  
 de Boyerghien.

Je suis contre le projet

① Habitant sur le terrain dit Monneconne où côté de la  
 motte féodale classée monument historique,  
 l'administration m'interdit de construire une  
 maison dans ma cour de ferme - Dace fait  
 qu'il n'est pas possible de construire à plus de 100 m de la  
 ferme. Il m'a fallu me battre avec les  
 services administratifs pour avoir un permis  
 positif avec une maison neuve invisible de  
 la motte.

Or toutes les édiennes du parc seraient  
 visibles de la motte (p 102 du volume 1) -  
 Y a-t'il 2 poids 2 mesures ?

② De chez moi mon seul horizon sera celui


d'éoliennes ' Ce n'est pas vraiment un rêve -

② La valeur de ma maison va diminuer -

③ Le bruit et les vibrations seront une gêne -

④ Le projet va t'il rapporter tant que ça ou  
la commune ? Pas sûr -

Tout ceci fait que je suis contre le projet

 F. Delezoide.

⑤ Après l'academie nationale de médecine, les éoliennes  
de plus de 0,5 MW devraient être installées à plus  
de 1500 m, ceci afin que les plus puissantes éoliennes  
ne nuisent pas aux riverains, comme les éoliennes  
de bayenghem vont être installées à 653 m des  
premières maisons; j'ai eu affaire à l'installation des  
ces éoliennes. De plus cette installation va  
déprécier la valeur immobilière de ma résidence  
principale.

Et en dernier lieu, il eut été préférable de  
demander aux habitants de bayenghem les observations  
par une réunion ou référendum son avis pour cette  
installation autrement que par une enquête publique.

Donc La Famille DELFLY, 970 rue des Zéglées  
est opposé à cette installation.









**ADE62**

La Wattine, le 14 avril 2011

Association de Défense  
de l'Environnement

381 rue du Hurteau - La Wattine  
62890 Mentque-Nortbécourt  
tel : 03 21 12 36 21  
email : ade62@leicht.fr

**Monsieur le Commissaire Enquêteur**

**Objet : Observations sur le projet éolien de Bayenghem**

ADE62 est une association de défense de l'environnement de la région de Mentque-Nortbécourt. Nous sommes bien entendu très favorables aux énergies renouvelables mais à condition qu'elles ne portent pas atteinte à l'environnement. Les éoliennes géantes industrielles sont la cause de nombreuses nuisances avérées sur la faune, la flore, l'homme et les paysages.

Depuis l'étude initiale du projet par le promoteur, les possibilités d'installer des éoliennes dans ce secteur ont considérablement évolué. Aujourd'hui, ce projet ne respecte absolument pas le volet éolien du schéma régional des énergies renouvelables en date du 15/06/2010. En effet, suivant le plan en page 71 (cf pièce jointe) toute implantation d'éoliennes est interdite dans le secteur de Tournehem.

Ce projet ne fait pas partie des ZDE et donc n'est pas dans la logique de répartition des éoliennes du département.

Les différentes contraintes absolues rendant impossible l'éolien industriel dans cette zone :

- Le pays de Licques avec sa cuvette débouchant sur Tournehem est une entité paysagère dont l'échelle réduite est inadaptée à l'éolien (voir pages 40-41 en pièce jointe).
- Belvédère de la chapelle Saint-Louis sur le mont de Guémy (voir pages 42-43 en pièce jointe).
- Le mont de Watten oblige à un cône de protection des sites et monuments vers l'ouest jusque la zone concernée par l'enquête publique (voir page 46-47 en pièce jointe).
- Les 2 éoliennes se situent au centre d'une zone délimitée par 5 monuments historiques classés ou inscrits (voir plan et rapport de distance en pièce jointe).
- Chauves-souris : Proximité de la grotte d'Acquin (Réserve naturelle nationale), haut lieu national d'hibernation de chauves-souris. Seul lieu connu d'hibernation en France pour le Vespertilion des marais (Myotis dasycneme), espèce rarissime faisant partie de la liste des 12 mammifères menacés d'extinction en France (Arrêté du 9 juillet 1999).
- Haut-débit internet par radio : l'ADSL étant impossible techniquement dans nos communes (Nortbécourt par exemple), la région et la communauté de communes d'Ardres ont subventionné un réseau radio internet haut débit pour résorber les zones blanches. Les 2 éoliennes prévues vont tout simplement perturber ce maillage d'émetteurs/récepteurs et plus particulièrement interrompre le faisceau entre Eperlecques et Mentque.

5  
1

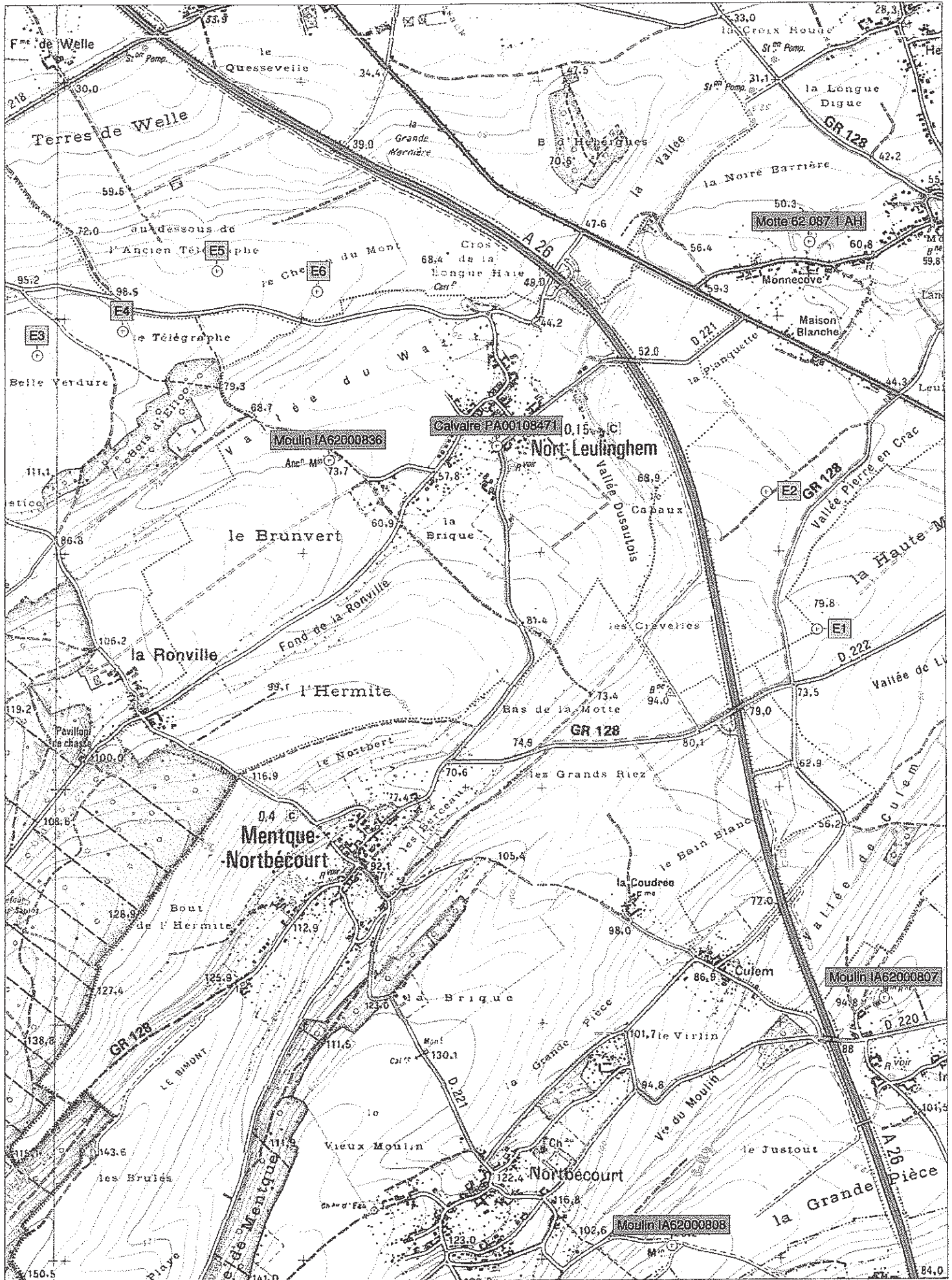
Nous sommes, pour ces raisons, complètement opposés à ce projet et nous vous prions de donner un avis défavorable à ce projet.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.



Stéphane Leicht  
président d'ADE62





ET 3

## **Distances**

### **Distances par rapport aux monuments historiques**

E2 -> Motte féodale 62087 1 AH	1080 m
E2 -> Calvaire PA00108471	1135 m
E1 -> Moulin IA62000807	1593 m
E1 -> Moulin IA62000808	2686 m

### **Covisibilité : Distances par rapport aux parcs éoliens (PC ok)**

E1 -> éoliennes de Remilly-Wirquin	13600 m
E3 -> éoliennes de Fiennes	16000 m

### **Mitage : Distances entre les 2 ilots d'éoliennes**

E2 -> E6	2066 m
----------	--------

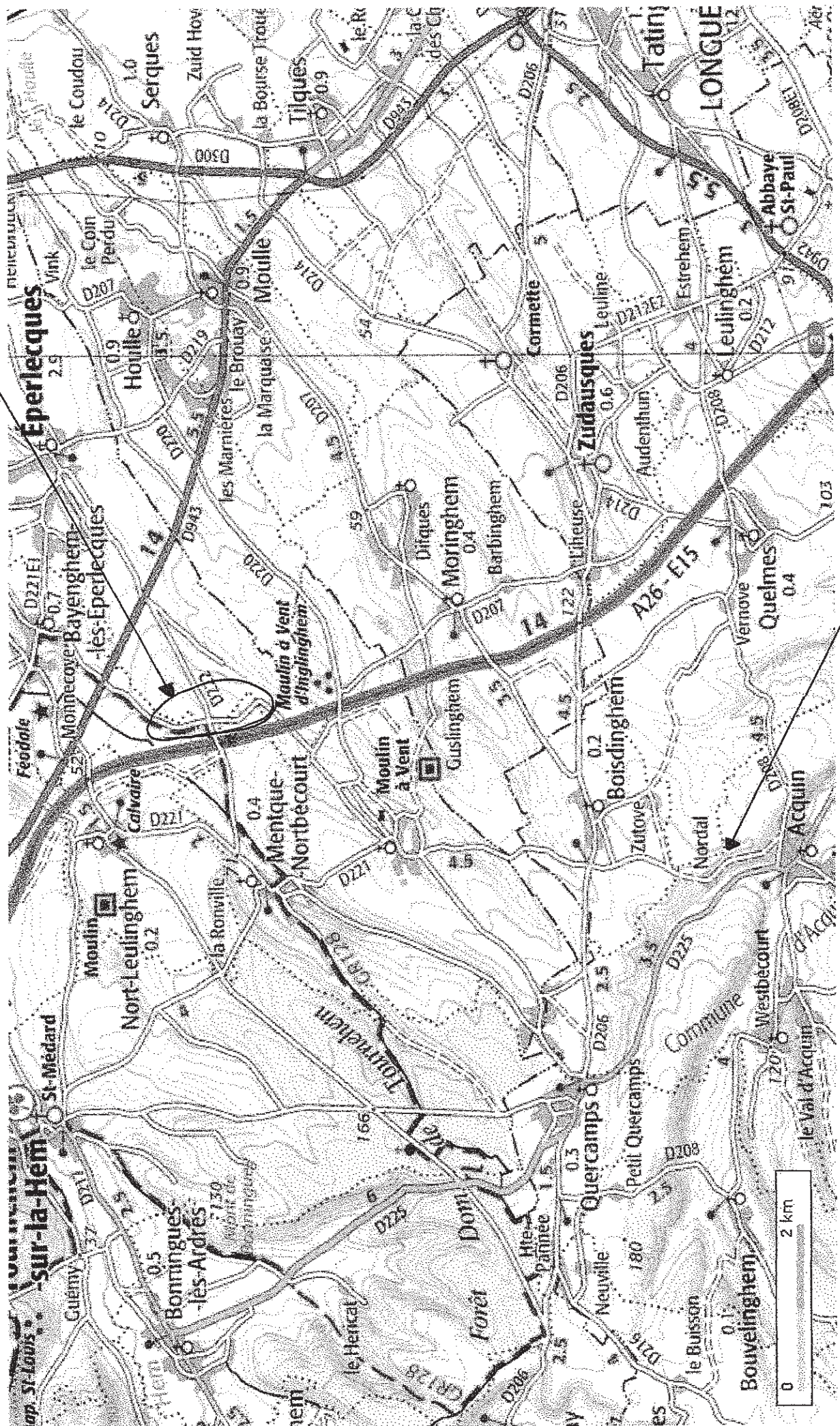
### **Faune : Distance avec la future réserve naturelle nationale (Chauve-souris)**

E1 -> Grotte d'Acquin	6400 m
-----------------------	--------

### **Divers**

E1 -> Chemin de randonnée GR128 (Gand-Wissant)	< 50 m
E1 -> Frontière Mentque-Nortbécourt	300 m





Échelle : 1 : 64000

Longitude : 02° 06' 40.0" E / Latitude : 50° 46' 00.6" N

*grotte d'acquin*

5



# SCHEMA REGIONAL DES ENERGIES RENOUVELABLES

## NORD-PAS-DE-CALAIS

### « VOLET ÉOLIEN »



15 JUIN 2010

STURGEON

A collection of logos and text, including the logo of the Nord-Pas-de-Calais Region and the logo of the Regional Energy Scheme. The text includes "Schéma Régional des Énergies Renouvelables" and "Nord-Pas-de-Calais".

STURGEON  
15/06/2010 11:24:30  
[REDACTED]

256



On distingue deux zones où l'éolien est possible :

- Zones proposées comme favorables à l'éolien :  
Ces zones vertes présentent un enjeu faible à modéré où l'implantation est possible sous réserve d'études locales.
- Zones contraintes, éolien possible :  
Ces zones oranges présentent un enjeu assez fort, présence d'une ou plusieurs contraintes, où l'implantation est soumise à des études particulières adaptées.

On distingue une zone où l'éolien n'est pas possible :

- Zones défavorables à l'éolien.

**N.B. : UNE CARTOGRAPHIE NON EXHAUSTIVE**

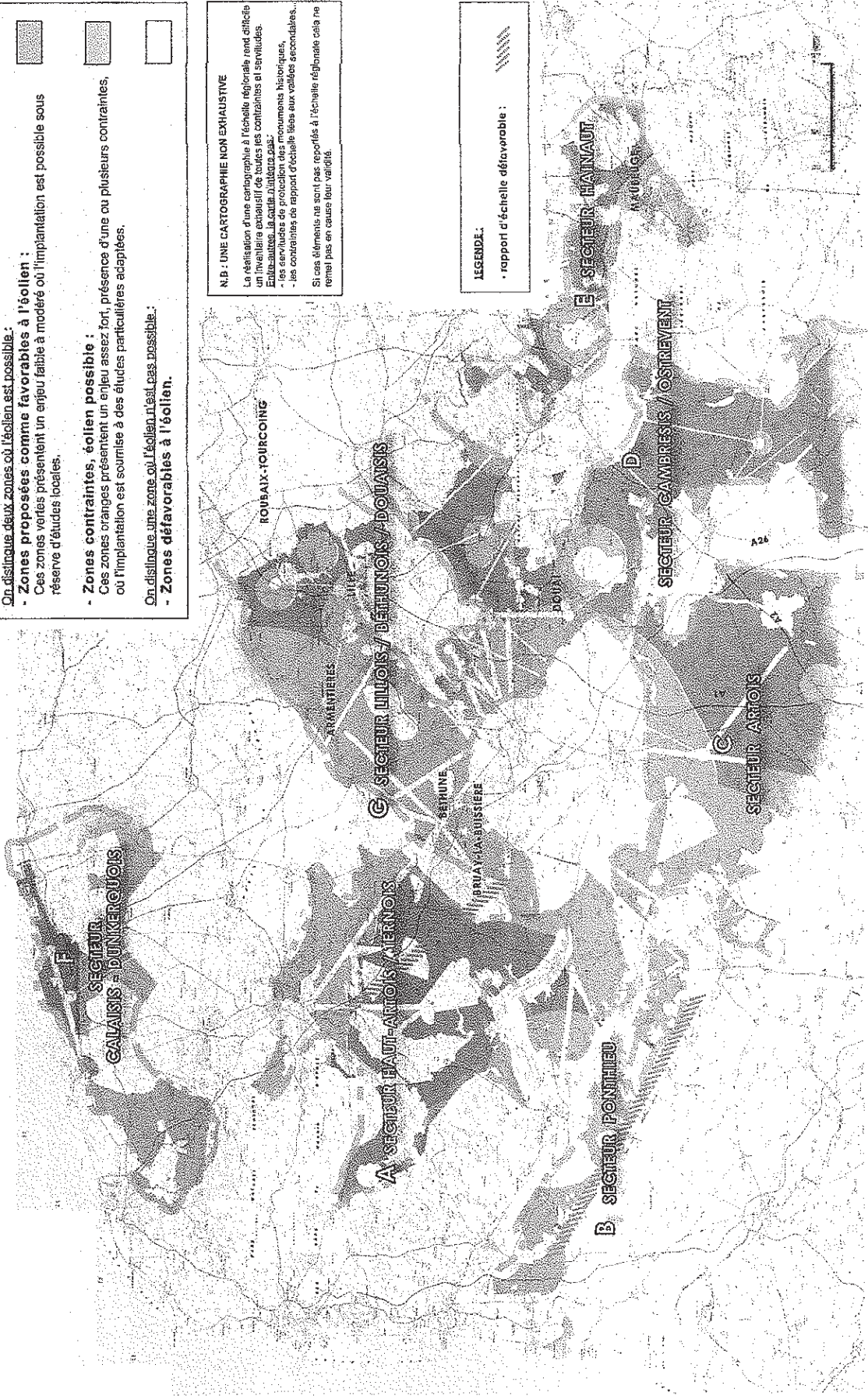
La réalisation d'une cartographie à l'échelle régionale rend difficile un inventaire exhaustif de toutes les contraintes et servitudes. En conséquence, la carte d'impact a :

- les servitudes de protection des monuments historiques,
- les contraintes de rapport d'échelle liées aux valeurs secondaires.

Si ces éléments ne sont pas reportés à l'échelle régionale cela ne remet pas en cause leur validité.

**LEGENDE :**

- rapport d'échelle défavorable :



572





**B21 b - PATRIMOINE PAYSAGER**

**CARTES THEMATIQUES**

- Paysages à petite échelle -

ENTITES PAYSAGERES	CARACTERISTIQUES	SENSIBILITES A L'EOLIEN
<p><b>A : PAYSAGES DU HAUT-PAYS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A1 : Cuvette du Boulonnais</li> </ul>	<p>Bassin visuel de dimension moyenne (30 X 40 km), dont l'échelle est limitée avec la possibilité de vues plongeantes et panoramiques sur l'ensemble de la cuvette.</p>	<p>Ce paysage est donc d'une très grande sensibilité vis à vis de tous projets qui viendraient déséquilibrer le rapport entre les coteaux et l'intérieur de l'amphithéâtre, notamment avec des projets qui viendraient se positionner en premier plan du coteau belvédère. L'implantation de grand éolien est à proscrire dans la cuvette et sur la cuesta afin de préserver l'intégrité du paysage.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• A2 : Plateau Montreuillois</li> </ul>	<p>Le Montreuillois est drainé par de nombreuses petites vallées aux interfluvies très resserrés.</p>	<p>Les interfluvies très étroits (5 à 6 km) séparent des vallées de 60 m de dénivellé dans la partie amont ce qui rend les implantations d'éoliennes très difficiles. Les implantations de parcs éoliens, qui nécessitent de dialoguer avec des paysages très amples et très vastes, sont malvenues dans ces micro-plateaux, pour une question évidente d'échelle. Une seule éolienne suffirait à écraser ces paysages intimes, leurs silhouettes géantes bouleverseraient durablement l'échelle de perception du paysage.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• A3 : Vallées du Ternois</li> </ul>	<p>Paysage à moyenne échelle (15X25 km), si le plateau est propice à l'éolien celui-ci présente des interfaces avec des micro-paysages (vallées) qui exigent une vigilance extrême.</p>	<p>L'impact des éoliennes disposées sur le plateau est faible dans ce paysage fermé et complexe. Mais implantées en bordure du plateau, elles apparaîtraient disproportionnées par rapport à l'échelle du lieu. Il est primordial de préserver de l'implantation d'éoliennes les abords de ces paysages à petite échelle.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• A4 : Vallée du Haut-Escaut</li> </ul>	<p>Le paysage du Haut-Escaut regroupe des sites patrimoniaux remarquables (Vauclelles, la rue des Vignes, Gouy, ...)</p>	<p>La partie amont de la vallée de l'Escaut constitue un paysage à petite échelle où l'éolien doit être proscrire.</p>
<p><b>B : PAYSAGES D'INTERFACE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• B1 : Pays de Licques</li> </ul>	<p>Cuvette de Licques : Bassin visuel de très petite dimension (10 km de longueur).</p>	<p>Cuvette de Licques : Vu l'échelle réduite du bassin visuel, et la possibilité de vues plongeantes sur l'ensemble de l'entité, l'implantation de tout éolien est à proscrire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• B2 : Belvédères Artésiens (Cuvette Arrageoise)</li> </ul>	<p>La cuvette Arrageoise est jalonnée par 4 Monuments historiques emblématiques à l'intérieur desquels aucun projet éolien n'est envisageable.</p>	<p>La présence de 4 monuments historiques emblématiques (Virmy, N.D de Lorette, Mont St Eloi, Belfroi d'Arras classé au patrimoine mondial de l'UNESCO), ne pourrait que soufre d'un rapport d'échelle très défavorable avec des éoliennes;</p>
<p><b>C : PAYSAGES DU BAS-PAYS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• C1 : Monts de Flandres</li> </ul>	<p>Les monts qui émergent de la plaine du Houtland à une centaine de mètres de dénivellée constituent des belvédères exceptionnels pour le département du Nord.</p>	<p>Il n'est pas souhaitable que des projets éoliens viennent foiser les monts dont la hauteur reste modérée au regard des éoliennes, les monts doivent être préservés de tous projets éoliens.</p>
<p><b>D : PAYSAGES LITTORAUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D1 : Littoral de la Baie de l'Aurthie au cap Gris-Nez</li> </ul>	<p>Cette bande littorale regroupe des paysages d'une grande diversité, ce territoire est en outre fortement approprié et investi par le tourisme.</p>	<p>Ces paysages déjà en partie sanctuarisés méritent d'être globalement préservés.</p>









## B21 c - PATRIMOINE ARCHITECTURAL

- Cônes de protection des sites et monuments -  
(sources SDAP 59-62)

## CARTES THÉMATIQUES

### - Commentaires -

Cette carte regroupe des données de valeur non réglementaires.

• Pour le département du Nord :

Recense les cônes de vue remarquables à partir ou vers les monuments historiques emblématiques régionaux.

Cônes issus d'une réflexion du SDAP et d'une concertation dans le cadre du Schéma départemental éolien de 2009 (voir détail dans tableau ci-joint).

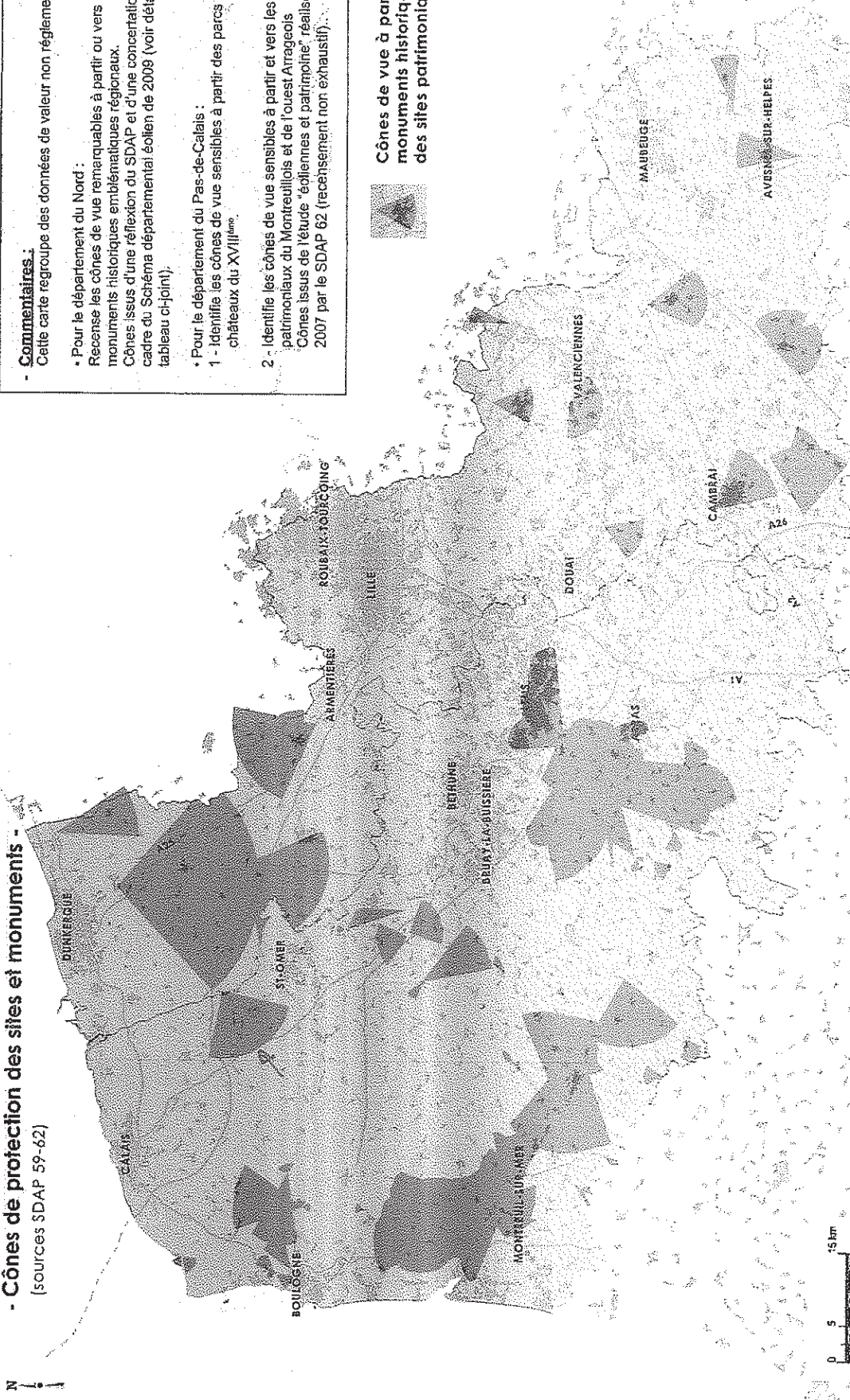
• Pour le département du Pas-de-Calais :

1 - Identifie les cônes de vue sensibles à partir des parcs des châteaux du XVIII<sup>ème</sup>.

2 - Identifie les cônes de vue sensibles à partir et vers les sites patrimoniaux du Montreuillois et de l'ouest Arrageois  
Cônes issus de l'étude "éoliennes et patrimoine" réalisée en 2007 par le SDAP 62 (recensement non exhaustif).



Cônes de vue à partir des monuments historiques et des sites patrimoniaux.



SPIN





Les premiers cas de mortalité de chauves-souris ont été enregistrés à l'occasion des premiers suivis de la mortalité des oiseaux pour des parcs éoliens européens et américains<sup>42</sup>. Les raisons pour lesquelles les chauves-souris heurtent les éoliennes ne sont pas encore clairement établies. Il semblerait que la mortalité soit due selon les cas à des collisions directes avec les pales ou à des barotraumatismes<sup>43</sup>, c'est à dire des lésions internes provoquées par des variations brutales de pression. Les espèces les plus touchées sont celles qui chassent en vol dans un espace dégagé, ou qui entreprennent à un moment donné de grands déplacements. On distingue ainsi :

- les espèces migratrices (noctules, sérotines de Nilsson et bicolore, Pipistrelle de Nathusius, Minioptère de Schreibers) ;
- les espèces qui chassent en plein ciel (noctules, sérotines, Molosse de Cestoni) ;
- certaines pipistrelles en particulier (genres *Pipistrellus* et *Hypsugo*).



Pipistrelle commune

Le tableau suivant présente, selon les connaissances actuelles, des espèces dont la mortalité par éoliennes a été prouvée (en France ou en Europe) et auxquelles il convient par conséquent de porter une attention particulière. Attention, toutes ces espèces ne sont pas concernées de la même manière : les bilans de mortalité sont en effet très variables comme le montre la figure 22.

Espèces sensibles aux éoliennes		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut en France
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Résident
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Migrateur, Résident
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Migrateur, Résident
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Migrateur, Résident
Sérotine bicolore	<i>Vespertilio murinus</i>	Migrateur, Résident supposé
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Résident
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Migrateur, Résident
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Résident
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	Résident
Sérotine de Nilsson	<i>Eptesicus nilsoni</i>	Résident, Migrateur supposé
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Résident
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Résident
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Résident, Migrateur
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Résident, Migrateur
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Résident
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	Résident
Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	Résident
Murin des marais	<i>Myotis dasycneme</i>	Résident rarissime, Migrateur
Grande noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Migrateur, Résident

Tableau 19 - Statut biologique pour la France des espèces de chauves-souris sensibles aux éoliennes 2009 (source : SFPEM)

5. Etude des milieux naturels -parcs terrestres-

<sup>42</sup> BACH, 1999; AHLEN, 2002; KEELEY, 2001; ERICKSON et al. 2002; TUTTLE, 2004.  
<sup>43</sup> BAERWARLD, 2008.

Handwritten signature or initials.



Monique VAN-LANCKER

Rue du Houx

Nor + Leulinghem.



19

le 26/03/2011.

Objet: enquête publique au  
sujet des éoliennes.

Madame, Monsieur,

J'ai été informée d'un projet de champ d'éoliennes  
au abords de Nor + Leulinghem.

Je ne suis personnellement pas opposée à cette  
énergie propre, mais il me semble néanmoins  
de respecter l'environnement sonore et visuel des  
riverains.

Je suis totalement opposée à la construction  
d'éoliennes qui dénatureront le paysage.

Depuis plus de 10 ans, je réhabilite  
un vieux moulin à vent à 2 meules,  
aupres duquel je vais bientôt poser des ailes.  
Celui-ci sera un atout touristique supplément-  
taire pour notre commune.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que  
vous porterez à ces remarques - et vous prie d'agréer,  
Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations

De Monsieur Jean-Michel MARCOTTE  
Président de la CCRAVH  
Maire de Nordausques

A Monsieur Pascal Grégoire  
Commissaire Enquêteur  
Mairie de Bayenghem Les Eperlecques

Nordausques, le 13 avril 2011

**Objet : Enquête publique portant sur le projet de parc éolien de la société Global Wind Power (Ex: Vent Invest) sur la commune de Bayenghem Les Eperlecques**

**Monsieur le Commissaire Enquêteur,**

Dans le cadre de l'enquête publique citée en objet, je vous transmets ma position en tant que maire de Nordausques et président de la communauté de communes d'Ardres et de la vallée de la Hem.

Comme prévu dans la délibération (2003-23 et 2003-42) de la CCRAVH les communes ont décidé de l'implantation des éoliennes sur leur territoire.

La communauté de communes à l'époque a retenu à l'unanimité moins six abstentions la société Vent Invest pour le développement de parc éolien sur le territoire de la CCRAVH.

Après contrôle des registres de délibérations de la CCRAVH, aucun vote contre n'apparaît (voir copie des délibérations jointes).

Des études initiées par le sympac et la région ne donnent pas le même résultat sur les zones de développement éolien (ZDE).

En tout état de cause, ce projet d'implantation limité à onze éoliennes dont deux sur la commune de Bayenghem Les Eperlecques, me semble raisonnable et limiter les impacts.

1. 5

Les retombées financières pourraient d'une part permettre la mise en œuvre de l'assainissement collectif et d'autre part participer à l'entretien et à la rénovation des bâtiments historiques situés sur nos différentes communes (voûte, église, calvaire, chapelle).

De plus, le moulin Delzoide de Tournehem, propriété de la communauté de communes (CCRAVH) aurait besoin d'être rénové.

Ces retombées financières pourraient aussi permettre de réaliser des travaux de voirie et de sécurité améliorant par la même la traversée de certains carrefours dangereux sur les communes de Tournehem, Nordausques, Zouafques et Bayenghem Les Eperlecques.

**Ces quelques exemples d'utilisation à bon escient des retombées financières me confortent à donner un avis favorable à la réalisation de ce projet éolien dans son intégralité.**

Enfin, le projet de construction des 11 éoliennes de la CCRAVH permettrait de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en évitant l'émission de 16 640 Tonnes de CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le président de la CCRAVH  
Maire de Nordausques  
Jean Michel Marcotte**



2. S.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION  
D'ARDRES ET DE LA VALLEE DE LA HEM

Siège :

15 place de Tassencourt

62610 ARDRES

Tél : 03.21.35.17.46

Fax : 03.21.00.74.36

E.mail : [ecravh@wanadoo.fr](mailto:ecravh@wanadoo.fr)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2003

Etaient présents : MM. Leclercq, Ringot, Lassalle, Lecocq, vices-présidents,  
MM. Bernard François, Désiré Fachon, Georges Riquier, Albert Loquet, Pierre-Yves Adriansen, Gille  
Carbonnier, Jean-Claude Vanderbergue, Mme Nicole Picquet, MM. Thierry Dubroux, Hubert Larue  
Gabriel Berly, Henri Boulanger, Jacques Hénard, Mme Isabelle Caillieret, MM. Daniel Renart, Guy  
Vasseur, Michel Athergal, José Bouffart, Pierre-Marie Cocquempot, Pierre Breemersch, Aymar Taufour  
Marc Garenaux, Luc Boulanger, Vincent Charlemagne, Christian Cocquerel, Jean-Marie Béclin, Jean-  
Pierre Leclercq, Jean-Michel Marcotte, Mme Marie-Claire Scotté, MM. Joël Evrard, André Wattebled  
Mme Catherine Roger, MM. Roger Bouchel, Guy Marquant, membres titulaires.

Excusés remplacés par un suppléant : M. René Demassieux, remplacé par M. Jean-Marc Buche, M. Michel  
Obaton remplacé par M. Jean-Michel Bouhin

Excusés sans remplacement par un suppléant : Mme Marie-Françoise Noël, M. Delbende, M. Bourbiaux

Secrétaire de séance : M. Vincent Charlemagne

2003.42 : Eoliennes : désignation des investisseurs

Rapporteurs : MM. Carpentier et Ringot

Le 22 juillet dernier, la commission « développement économique » a reçu 3 investisseurs dans le  
domaine de l'éolien.

Deux sociétés ont été retenues pour peaufiner leurs offres, Vent'Invest qui propose des éoliennes de 3  
mgw, plus hautes, mais en nombre inférieur, et Ostwind qui propose des éoliennes de 2 mgw en plus  
grand nombre..

Afin de gagner du temps, Monsieur Ringot souhaite que l'Assemblée se prononce rapidement sur le choix  
de l'investisseur.

A noter qu'une fois l'investisseur choisi, le Conseil Municipal de chaque commune concernée devra se  
prononcer sur l'implantation d'éoliennes sur son territoire.

A l'unanimité moins 6 abstentions, l'Assemblée décide de retenir la société Vent'Invest pour le  
développement de parcs éoliens sur le territoire de la Communauté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

RENDU EXÉCUTOIRE LE 16-10-03

Le Président,



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

DE LA RÉGION D'ARDRES

ET DE LA VALLÉE DE LA HEM



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

DE LA RÉGION D'ARDRES

ET DE LA VALLÉE DE LA HEM

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION  
D'ARDRES ET DE LA VALLEE DE LA HEM

Siège :

15 place de Tassencourt

62610 ARDRES

Tél : 03.21.35.17.46

Fax : 03.21.00.74.36

E.mail : [ccravh@wanadoo.fr](mailto:ccravh@wanadoo.fr)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2003

Etaient présents : MM. Leclercq, Ringot, Lassalle, Lecocq, vices-présidents,  
MM. Bernard François, Désiré Fachon, René Demassieux, Albert Loquet, Pierre-Yves Adriansen,  
Gilles Carbonnier, Jean-Claude Vanderbergue, Thierry Dubroux, Mme Nicole Picquet, MM. Gabriel  
Berly, Henri Boulanger, Philippe Bourbiaux, Mme Isabelle Caillieret, MM. Daniel Renart, Guy  
Vasseur, Michel Acthergal, José Bouffart, Pierre-Marie Cocquempot, Pierre Breemersch, Aymar  
Faufour, Marc Garenaux, Luc Boulanger, Vincent Charlemagne, Christian Cocquerel, Jean-Marie  
Béclin, Jean-Michel Marcotte, Mme Scotté Marie-Claire, Mme Marie-Françoise Noël, M. Joël  
Evrard, M. André Wattedled, Mme Catherine Roger, M. Roger Bouchel, M. Guy Marquant,  
membres titulaires.

Excusés remplacés par un suppléant : M. Obaton remplacé par M. Bouhin, M. J.P. Leclercq remplacé  
par M. Fenet, M. Delbende remplacé par M. Minart, M. Hubert Larue remplacé par Mme Liné  
Excusés sans remplacement par un suppléant : M. Jacques Hénard, M. Riquier

Secrétaire de séance : M. Pierre Breemersch

15 AVR. 2003

N°2003.23 : Avis de l'assemblée sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire

Rapporteur : Monsieur Ringot

Monsieur Ringot précise que de nombreuses communes de la CCRAVH ont été sollicitées pour  
l'implantation d'éoliennes sur leur territoire. Les projets sont présentés par diverses sociétés et il  
semble que des potentialités existent sur la communauté de communes. Dans le cadre des  
réglementations préfectorales, le projet doit être porté par une communauté de communes. Les élus  
de la CCRAVH doivent donc adopter le principe d'installation des éoliennes sur le territoire selon  
l'estimation fournie par la société Ostwind. Après quoi les conseils municipaux des communes  
concernées devront à leur tour se prononcer. Dans le cas d'accord, des conventions pourront être  
signées avec les sociétés et les démarches administratives pourront débuter. Il faut savoir qu'il n'est  
pas impossible de passer par plusieurs sociétés et que le nombre d'éoliennes, même s'il peut  
sembler important tel que le projet est présenté par la société Ostwind, sera nettement inférieur  
compte tenu des nombreuses contraintes administratives et environnementales.

Pour l'instant, il est nécessaire de se positionner relativement vite. En effet, les éoliennes feront partie  
du paysage dans les prochaines années et, en étant trop passifs, les autres territoires vont s'organiser.  
Les règles imposées par le Parc Naturel (10 km entre chaque parc éolien), ne nous permettront plus  
d'en implanter sur notre communauté.

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier de Monsieur Jean-Pierre Leclercq, premier  
adjoint au maire de Mentque-Nortbécourt et secrétaire de la Fédération des Chasseurs du Pas de  
Calais. Ce dernier est farouchement opposé à l'implantation des éoliennes, il considère que le prix  
de revient de cette énergie ne permettra pas une commercialisation rationnelle. Par ailleurs, il  
précise que les nuisances provoquées par les éoliennes n'ont pas fait l'objet d'enquêtes précises, que

143  
STOMER

4.5

ET DE LA VALLÉE DE LA HEM

celles-ci défigureront les campagnes. Selon Monsieur Leclercq, d'autres systèmes de production d'électricité méritent d'être travaillées (éthanol, filière bois...).

Enfin, il considère, en évoquant l'aspect financier de ce projet, que l'implantation des éoliennes ne va profiter qu'à quelques privilégiés (propriétaires, locataires, installateurs, ou industriels).

Compte-tenu de tous ces éléments, et considérant que de nombreuses communes de la CCRAVH sont intéressées par l'implantation d'éoliennes, Monsieur le Président précise :

- que les enjeux financiers sont importants et nécessitent que le sujet soit travaillé
- qu'aucune implantation d'éoliennes ne sera décidée par la Communauté
- le Conseil Municipal de la commune concernée n'y est pas favorable
- propose que l'on continue la démarche engagée et que l'on puisse laisser soin aux investisseurs de s'exprimer et de faire des propositions

Après avoir ouï les propositions du Président, l'Assemblée, à l'unanimité moins quatre abstentions, propose de travailler, dans le cadre communautaire, le projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la communauté, de rencontrer les investisseurs et de proposer des sites d'implantation en fonction de la réglementation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

RENDU EXÉCUTOIRE LE 30-04-03

Le Président,

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA RÉGION D'ARDRES  
ET DE LA VALLÉE DE LA HEM



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

15 AVR. 2003



Monsieur

(18) Relinqué

(17)

Je vous remet ce jour  
2 pétitions avec 12 signatures.  
A savoir que le CC RAVH  
a délibéré contre ce projet également  
en 2010 -

A savoir également que l'obtention  
ne contribue pas à la baisse des  
gaz à effet de serre, bien au  
contraire elle y contribue - Comment  
payer au manque de vent ou  
au vent dépasser à 90 km/h ?

~~Signature~~

(18)

Passage de M. Stéphane LERIC qui  
dépose un ensemble de documents en 2 pages  
dont 1 carton où il s'oppose au projet  
et représente l'Association ADS 62

S. VETTEL

(19)

Passage de M. VAN-LANCKER qui dépose  
un carton et qui s'oppose au projet réalisé  
sur ~~Bugny~~ Nord-Lesclapier.

(20)

Carton déposé en faveur par M. Marcelle  
Dami de Nordausques avec avis  
favorable au projet

(21) M<sup>re</sup> LARROQUE Michèle  
Passage de M<sup>re</sup> LARROQUE Patrice

M<sup>re</sup> sur de Plégise au Nord-Lanvinghen  
qui s'oppose à l'implantation d'éoliennes  
dans la vallée de HSB et notamment  
sur Nord-Lanvinghen et Bayenghen,  
compte tenu de la protection des sites et de  
la sensibilité de la faune.

~~\_\_\_\_\_~~ ~~\_\_\_\_\_~~

(22) Passage de M<sup>re</sup> Hervé DEBARRÉ, Agriculteur  
dans le village Responsable Frédéric des  
exploitants Agricoles (FDSA) qui s'oppose  
au projet d'éoliennes sur Bayenghen pour  
diverses raisons :

- la chasse à piétois,
- la visibilité en regard des  
monuments historiques (les fortins),
- la visibilité en regard  
des monuments historiques de Nord-  
Lanvinghen,

- nuisances sonores, ont  
dominent sur Bayenghen,  
questions : y a-t-il d'autres solutions de  
programmées dans le futur ?  
- nuisances sur les paysages à  
sauvegarder en l'état actuel

le 15 04 011



L'an **deux mille onze**, le **11 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de Mentque-Nortbécourt, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BECLIN Jean-Marie, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **11**.

Date de convocation du Conseil Municipal: **07 mars 2011**.

**OBJET : Parc Eolien**  
*Commune de Bayenghem-les-Eperlecques*

**PRESENTS:** MM BECLIN Jean-Marie, FENET Gilbert, LECLERCQ Jean-Pierre, DUBOIS Jean-Michel, LEFAIT-DEVIGNE Jeannette, CHARLEMAGNE Francis, LIEVIN Florent, SAMEZ Gérard et COLIN Laurent.

N° 11-004

**ABSENT(S):** NARED Jean-François, BARBIER Sandra

**Excusé(s) :**

M. LECLERCQ Jean-Pierre a été élu secrétaire de séance.

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour 2 éoliennes dans le cadre d'un projet de Parc éolien, sur la commune de Bayenghem-les-Eperlecques, est ouverte à compter du 14 mars au 15 avril 2011.

M. le Maire rappelle la délibération n° 03-001b prise le 31 mars 2003, refusant toutes installations d'éoliennes sur le territoire de Mentque-Nortbécourt.

Il précise également que ce projet éolien est situé en zone limitrophe avec la Commune, par conséquent les habitants de Mentque-Nortbécourt devront supportés les nuisances sonores et visuelles.

De plus, elles sont dans le champs de vision du Moulin d'Inglinghem classé comme monument historique.

M. le Maire souligne également que l'Internet Haut Débit de la Commune est émis par Antennes- Radio, seul accès possible au haut débit pour la Commune, que l'antenne émettrice se situe sur le Clocher de l'Eglise d'Eperlecques et est ensuite réceptionné par ondes en différents points sur la Commune et que les éoliennes étant dans la trajectoire risquent d'interférer son bon fonctionnement.

**Après discussion, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, s'oppose** à la réalisation de ce projet d'éoliennes sur la Commune de Bayenghem-les-Eperlecques au vue des différents impacts négatifs énumérés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication faite ou notification du

12 AVR. 2011

5

24

Mr Jean Pierre LECLERCQ

Mentque-Nortbécourt le 15/04/2010

Maire Adjoint

Délégué communautaire

253 Rue du Moulin

62890 Mentque-Nortbécourt

Objet : Installation d'éoliennes,

Sur le territoire de Bayenghem lez Eperlecques.

A joindre à l'enquête d'utilité publique

Monsieur le préfet,

Permettre l'installation d'éoliennes dans un parc naturel régional, serait un non sens pour plusieurs raisons.

Nous avons préservé jusqu'à présent de toutes pollutions visuelles notre environnement. Nous sommes dans un cadre merveilleux qu'il faut à tout prix préserver.

Ces engins, seraient placés en limite de territoire de Mentque-Nortbécourt l'écu que je suis, s'est toujours opposé ainsi que l'unanimité du conseil municipal de la communes, à l'installation d'éolienne sur le territoire de la commune. Mais aussi sur d'autres communes en limite de notre village. Les habitants ne voulant pas avoir leurs vies quotidiennes, perturbée par ces appareils.

En effet nous avons beaucoup de difficulté à avoir accès à internet. Il a fallu pour cela avoir recours à la radiophonie l'antenne émettrice, est placée sur le clocher de l'église d'Eperlecques. les faisceaux seraient inévitablement perturbés causant ainsi beaucoup de désagréments à nos concitoyens, puisque ces éoliennes seraient placées entre Eperlecques et notre village. Quand on sait combien cela nous couté, pour avoir un minimum.

Il ne faut pas oublier que nous avons beaucoup de monuments classés dans le secteur les moulins de Mentque Nortbécourt, mais aussi le calvaire de Nortlelinghem, le village de Tournehem, la motte féodale de Bayenghem lez Eperlecques. C'est pourquoi il faut absolument préserver ce site.

Mais aussi ces appareils seraient placés entre deux massifs forestiers que sont la forêt d'Eperlecques et celle de Tournehem, permettant ainsi un important échange migratoire des collisions seraient inévitables, et perturberaient durablement les flux migratoire. Aucune enquête sur le flux

*Bureau d'étude*

migratoire n'a été effectuée le commissaire enquêteur s'étant contenté de reprendre la liste des oiseaux migrant et utilisant les couloirs migratoire du Pas de Calais. Pour votre information, j'ai moi même observé à cet endroit, des oedicnèmes criard espèce rare et par de là protégé.

Mais encore aucune réunion d'information n'a eu lieu dans les communes intéressés ou impactés informant les populations sur les problèmes de santé ou autres que ne manqueraient pas de causer ces engins.

Je voudrais dire encore ceci les permis de construire de Bayenghem ont été déposés courant 2008 pour pouvoir intégrer une Z .D.E, il aurait fallu que ceux-ci soient déposés avant mi juillet 2006 ce qui n'est pas le cas.

Si Messieurs les maires de Nielles les Ardres, Nordausques, Bayenghem lez Eperlecques, veulent profiter des avantages de tels installations, Qu'ils les placent en amont de leur village ils en auront les avantages mais aussi et surtout les inconvénients et ne viendront pas perturber le cadre de vie de leurs voisins.

Nous vivons actuellement des moments difficiles. Il ne faut pas en permettant l'installation de tels engins qui ne profitent qu'a une infime minorité (promoteur propriétaire locataire) nous apporter encore plus de difficultés. Oui aux énergies renouvelables NON à la dégradation de notre environnement de notre cadre de vie et de notre santé.



Jean Pierre LECLERCQ





23 Passage de M. BÉCUN Jean Marie,  
Maire de Neutque Nebrécourt qui  
dépose une délibération qui s'appuie  
au projet d'extension.

~~la Maire~~  
~~Bécut~~

24 Passage de M. Jean Pierre LESCURIEP  
Maire Adjoint de la commune de  
Neutque Nebrécourt qui s'appuie  
au projet pour les raisons évoquées  
dans son courrier déposé ce jour.

~~LESCURIEP~~

25 Passage de M. Bruno LEDUC, Agriculteur  
à Vouvançon, exploitant sur Bayenghen  
qui est favorable au projet pour  
les raisons suivantes:

- emplacement assez loin des habitations
- production d'énergie renouvelable
- Côté Nature de l'extension.

~~LEDUC~~

26 Passage de M. DRISOT Julien, habitant  
205 rue des Zéglés qui s'appuie au  
projet pour les raisons suivantes:

- Nuisances sonores,
- Nuisances Visuelles
- Risque de dévaluation du patrimoine  
immobilier.

~~DRISOT~~

Bayanghem # par leys le 15/11/2011

27

Je dois catégoriquement opposé à l'implantation de ces éoliennes industrielles dans notre paysage tant à Bayanghem que dans les autres communes avoisinantes.

Au plan régional le Nord Pas de Calais a déjà payé un lourd tribut à l'industrialisation et à l'aménagement du territoire et c'est une obligation de s'attacher ces quelques paysages préservés jusqu'à présent, qui plus est dans un parc régional, où est la cohérence dans tout cela? il ne s'agit pas de nos moulins d'autan mais de machines industrielles

Au plan local ces machines industrielles vont provoquer des nuisances qui vont dégrader la valeur des terrains et des habitations. Les nuisances sont connues des promoteurs et il suffit d'interroger les habitants de la Région des Trépassés pour en dresser la liste. Pour n'en citer qu'une il y a le bruit récemment nuit et jour perché par le vent dominant, il ne s'agit pas d'un train ou d'un avion qui passe mais d'un bruit présent 24h jours / 24h.

Le Resentiment est grand, nous subissons une véritable peine

1) - celle d'être pris devant le fait accompli sans débat, les promoteurs sont plus informés, et depuis longtemps, que les habitants de Bayanghem et des environs sur un sujet de vie qui engage la commune sur le long terme.

2) - celle d'avoir à subir des nuisances par un retour financier communal et régional ridiculement rapporté au nombre d'habitants

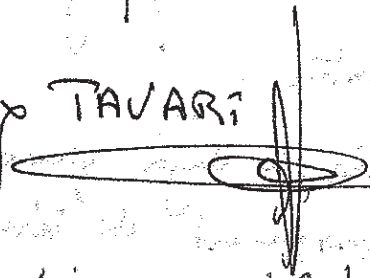
3) - celle d'avoir à financer par le biais des factures EDF ces éoliennes

4.7) Celles d'assister en la cece de l'apareil par finissant  
des interets qui ne nous en venent pas d'interet,

autrement dit on nous prend . . . . .

où est l'équité dans tout cela?

Guy TAVARI



observation complémentaire:

- (manque de regard et échelle des extrêmes sur  
les photos montées)